



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 118374

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le problème des noyades dans les piscines publiques. Malgré l'opération " savoir nager ", menée sur une centaine de sites seulement, à laquelle peu d'enfants ont pu participer et aux campagnes de prévention comme celle de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'institut de veille sanitaire fait état de 42 noyades en piscines d'accès payant depuis le 1er juin, dans son bilan intermédiaire du 31 août 2009. Ce sont avant tout les enfants qui en sont victimes. Une enquête diligentée sur des élèves à l'entrée en sixième a d'ailleurs démontré, à l'issue de tests, que près d'un enfant sur deux ne savait pas nager, dès lors que les élèves devaient réaliser des parcours sous l'eau. La noyade peut aussi, même quand elle n'est pas suivie d'un décès, laisser de très lourdes séquelles. L'enjeu en matière de noyade est de limiter au maximum le temps d'immersion, il faut intervenir dès les premières secondes et indiscutablement dans un délai inférieur à une minute, afin d'éviter une issue dramatique. C'est un véritable problème de sécurité publique. Les syndicats professionnels des maîtres nageurs sauveteurs alertent régulièrement les pouvoirs publics et collectivités sur la politique à mener face à ce problème. Car quel que soit leur professionnalisme ils se heurtent aux limites intrinsèques de la vigilance humaine et ne peuvent assurer efficacement une surveillance de chaque instant. Il convient d'adopter des mesures efficaces pour protéger les usagers des piscines publiques. Des solutions techniques performantes existent. Elles ont fait leurs preuves à plusieurs reprises. Ces technologies vidéo-informatiques développées en France et désormais utilisées dans plusieurs pays permettent d'alerter dès les premières secondes, les maîtres nageurs sauveteurs lors d'une possible noyade et contribuer à sauver des vies. Les coûts de cette installation représentent moins de 2 % du budget de construction d'une piscine publique. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de contribuer à renforcer la sécurité en piscine publique.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118374

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10019

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)